

**Bureau du 25 février 2008**

**Décision n° B-2008-6090**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Alliade habitat - Acquisition en Vefa de 5 logements situés 132, rue Joliot Curie - Précision apportée à la décision n° B-2007-5686 en date du 5 novembre 2007**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision du Bureau en date du 5 novembre 2007, la Communauté urbaine a accordé une garantie d'emprunt à Alliade habitat.

A la demande de la Caisse des dépôts et consignations, il convient de préciser que l'enveloppe accordée, d'un montant de 343 869 € avec une garantie de 292 289 €, comporte en fait deux prêts :

- un prêt de 60 000 € sur 50 ans, soit une garantie de 51 000 €,
- un prêt de 283 869 € sur 35 ans, soit une garantie de 241 289 €.

Les autres conditions des prêts sont inchangées ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Précise** que le dossier d'acquisition en Vefa de 5 logements situés 132, rue Joliot Curie à Tassin la Demi Lune comporte deux prêts :

- un prêt de 60 000 € sur 50 ans, soit une garantie de 51 000 €,
- un prêt de 283 869 € sur 35 ans, soit une garantie de 241 289 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,